naître au juste les divers incidents et les conséquences réelles : il y a là-bas des gens qui, pour la rédaction des dépêches, paraissent avoir reçu de M. de Freycinet et de M. Gambetta, à Tours, des leçons d'exactitude et de véracité. De part et d'autre on annonce des batailles gagnées; de plus, on parle de présidents chassés par la populace et remplacés pat des dictateurs, en punition des batailles perdues. Quand on reconnaîtra avec précision cette histoire, ce sera, évidemment, un curieux chapitre de plus dans les annales de ces républiques, qui sont chacune, à entendre les doctrinaires de la gauche, une patrie céleste pour la paix et la liberté.

Auguste BOUCHER.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 15 janvier 1880.

Les polémiques engagées entre les organes des diverses fractions de la gauche pour savoir si tel groupe doit être représenté au bureau de la Chambre par un ou deux secrétaires et si la place de questeur doit revenir à l'extrême gauche plutôt qu'au centre gauche, ou à la gauche républicaine, ont suffisamment manifesté les divisions de la majorité qui s'accentuent chaque jour davantage, pour enlever leurs dernières illusions à tous les républicains de bonne foi.

Ce n'est décidément pas, disent-ils, avec cette Chambre, qu'aucun ministère pourra gouverner, le cabinet Freycinet pas plus que son devancier, et il n'y a qu'un seul remède à la situation : ou M. Gambetta au pouvoir tentant une dernière expérience pour grouper et discipliner les tronçons épars de la majorité ou la dissolution.

La presse étrangère qui assiste en témoin désintéressé aux débats stériles autant que passionnés de notre Chambre des députés, n'aperçoit pas, de son côté, d'autre alternative. Elle ajoute qu'il n'y a pas un instant à perdre pour aborder le problème.

Malheureusement, il est bien tard pour que M. Gambetta puisse faire quelque chose à la présidence du Conseil. Le scrutin d'avant-hier, en indiquant combien il a perdu de son influence, prouve qu'il ne saurait faire mieux ni autrement que le cabinet actuel, dont il ne pourrait dépasser le programme, sans se voir aussitôt abandonné par la gauche républicaine qui lui ferait perdre et au delà tout ce qu'il pourrait gagner du côté de l'Union républicaine dissidente et de l'extrême gauche. D'autre part, en s'assimilant, sans les accentuer, les vues de M. de Freycinet, il se trouverait comme lui en présence de la défiance des gauches avancées, et il serait à la merci d'une coalition de celles-ci avec les droites.

Le temps n'est plus où il suffisait à l'ancien leader de la majorité de la puissance de sa parole pour avoir raison de toutes les résistances et entraîner tout le monde à sa suite. Aujourd'hui, non-seulement MM. Louis Blanc, Clémenceau, Henri Brisson, Madier-Montjau, Lockroy, mais encore une vingtaine d'autres députés, ont la prétention d'avoir des idées particulières de gouvernement, toutes autres que celles du président de la Chambre, idées qu'ils entendent faire prévaloir en qualité de ministres, et ils sont bien résolus à n'emboîter le pas de personne.

La plupart de ces députés, présidents ou anciens présidents de groupes, ont une part d'influence dans les décisions de la majorité, ils ont une clientèle parmi leurs collègues qui comptent partager le pouvoir avec eux, et si quelques-uns d'entre eux, ont déjà leur journal, les autres s'ingénient pour en fonder un également. Tous ces hommes, M. Gambetta les trouvera sur son chemin, et il lui sera impossible de se les assimiler comme il aurait pu le faire il y a un an, en prenant la présidence du Conseil en même temps que M. Jules Grévy devenait Président de la République.

Il y aurait donc, si l'ancien leader des gauches devenait premier ministre, une déconvenue considérable pour ses partisans. Il y laisserait ce qui lui reste de prestige, ce qui pourrait réjouir ses ennemis personnels et ceux qui croient que toute la force de l'idée démocratique réside en lui, mais ce qui serait certainement très-fâcheux pour les modérés de tous les partis, attendu qu'en demeurant ce qu'il est, M. Gambetta peut, à un moment, être utile aux amis de l'ordre, en mettant à leur service ce qui lui reste d'influence.

Ces considérations feront comprendre à vos lecteurs pourquoi la dissolution à brève échéance gagne de plus en plus de terrain ici, dans nos cercles politiques et pourquoi elle commence à être envisagée comme une extrémité nécessaire et inévitable par nombre de républicains sincères. Le moment n'est pas loin où elle formera le thème des polémiques de tous les journaux.

Le rapport de M. Barthélémy Saint-Hilaire sur le projet de loi relatif au Conseil supérieur de l'instruction publique et les Conseils académiques, déposé hier par son auteur, est publié en partie par divers journaux, notamment par le *Siècle*. Ce rapport est rédigé de façon à ménager en matière de liberté de conscience les susceptibilités du centre gauche sénatorial qui semble de plus en plus maître de la situation en ce qui touche les projets Ferry.

D'après les conversations échangées hier, au palais du Luxembourg, pendant que l'on procédait à l'élection du bureau, le rejet de l'article 7 ne faisait plus question. Les membres de la droite déclaraient hautement que s'ils votaient pour M. Martel, c'est qu'il fait partie d'un groupe hostile à l'article 7, et qu'il fallait encourager ces dispositiitions en portant à la présidence du Sénat l'un de ses membres les plus éminents.

Le premier numéro de la *Justice*, le nouveau journal de M. Clémenceau, a paru ce matin, et il n'a pas été sans produire une certaine déception sur le public. Au lieu d'un exposé de principes ferme, net, et reflétant ce qu'on sait du caractère et des opinions de son fondateur, on n'y trouve en guise de profession de foi, qu'une phraséologie lourde, pâteuse et qui trahit une inexpérience politique des plus complète. Ce que c'est pourtant que la chasse aux abonnés. Pour réussir dans cette poursuite, la *Justice* entend certainement ménager la chèvre radicale et le chou républicain, et c'est ce qui rend son premier numéro si pâle, si incolore, et si, disons le franchement, dénué d'intérêt. Je doute que les électeurs de Montmartre y reconnaissent leur député.

Un entrefilet de ce numéro confirme ce qu'on savait déjà, c'est que les députés de l'extrême gauche qui n'ont pas donné leurs voix avant-hier à M. Gambetta, n'ont pas agi par hostilité, mais uniquement pour témoigner que, suivant eux, la place de l'ancien chef de la majorité était à la présidence du Conseil et non à la présidence de la Chambre.

Les articles de la *Justice* seront-ils signés? En attendant qu'on le sache, la rédaction de la nouvelle feuille qui regorge assurément, de capitaux, aurait écrémé celle du *Siècle*, du *Rappel* et du *Mot d'Ordre*.

Parmi les journaux dont on annonce la prochaine apparition, figure toujours le *Réveil Social*, ayant pour directeur politique M. Louis Blanc et pour rédacteur en chef M. Henri Salles, le président du Comité de secours aux amnistiés.

Le *Prolétaire*, qui reçoit les inspirations de Blanqui, et dont la publication a été jusqu'à présent assez intermittente, deviendrait dit-on quotidienne.

La Bourse revient décidément aux idées de baisse. Rentes et valeurs ont été faibles. Il en est de même sur les marchés étrangers.

On a peu causé politique durant le marché. Cependant on voyait facilement que l'impression résultant de l'émiettement des groupes de la majorité, était mauvaise. Les bruits de retraite de M. Gambetta sont maintenant démodés, car on a appris que l'ex-dictateur a pris possession, aujourd'hui même, du fauteuil présidentiel de la Chambre. Cependant ses hésitations qui ont duré jusqu'à ce matin démontrent qu'il en est arrivé à la période du découragement et de lassitude, symptôme jugé grave par ceux qui croient encore à l'efficacité de la politique opportuniste.

On a remarqué, en outre, après la clôture du marché, que M. Gambetta s'est borné à prononcer une allocution banale de remerciements à ceux qui l'ont élu, sans aborder la situation politique. On se demande si décidément M. Gambetta sent le terrain se dérober sous ses pas. C'est presque, ajoute-t-on, un premier mouvement de retraite.

En attendant le développement de cette situation fausse, l'extrême gauche poursuit sa marche en avant. Aujourd'hui même, après avoir laissé élire M. Durfort de Civrac quatrième vice-président, pour le compte des droites, elle a fait passer M. Madier de Montjau questeur en remplacement de M. Gally, centre gauche. Ce dernier se trouve donc évincé, en fait, de l'Eglise républicaine, puisqu'il a perdu également un secrétaire. Les trois questeurs sont : M. Margaine, pour le groupe de la gauche; M. de Mahy, pour l'Union républicaine ; M. Madier de Montjau, pour la gauche extrême. Centre gauche.... néant.

Le déplacement du centre de la majorité est désormais avéré. Encore un pas et M. Margaine disparaîtra à son tour pour faire place à quelque membre, retour de la Calédonie.

M. Léon Renault a déposé le rapport sur le divorce. Les libres-penseurs et M. Naquet doivent être satisfaits. La commission conclut au rétablissement du chapitre du Code civil relatif au divorce, en y introduisant les modifications suivantes : Elle admet que par le consentement mutuel et l'âge de 45 ans, pour la femme et plus de 20 ans de mariage, le divorce devra être prononcé par les tribunaux. Elle admet en outre qu'une absence de 5 ans de l'un des époux sera une cause de divorce. Elle admet enfin que si l'un des époux subissait une condamnation correctionnelle entraînant une dégradation morale, les tribunaux pourraient, selon leur appréciation, prononcer le divorce.

M. Marcel Barthe a déposé également son rapport sur l'amnistie à accorder aux soldats et marins insoumis.

La Chambre est fort animée, au moment où j'écris, M. Baudry d'Asson a fait son interpellation au sujet des maires royalistes de la Vendée et M. Lepère lui répondu au milieu des clameurs approbatives des gauches. C'est là-dessus peut-être que compte le ministre Freycinet, pour reprendre des forces. Vaine illusion. Ce succès sera plus qu'éphémère. On n'y pensera même plus demain.

M. Taine a été reçu, aujourd'hui, membre de l'Académie au milieu du concours et du cérémonial accoutumés. Aucun incident particulier ne m'est signalé.

Le *Triboulet* vient d'être frappé d'une amende de 500 francs pour publication d'un dessin non autorisé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 15 janvier 1880

Présidence de M. GAMBETTA

Après plusieurs rectifications au procès-verbal de la dernière séance, M. LE PRÉSIDENT donne lecture de divers projets déjà adoptés par le Sénat et portant ouverture de différents crédits.

Election d'un vice-président

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un quatrième vice-président.

En voici les résultats :

Votants	286
Bulletins blancs ou nuls	19
Suffrages exprimés	267
Majorité	134

M. Durfort de Civrac est élu par 240 voix.

Election des Secrétaires

Le scrutin pour la nomination de huit secrétaires est ouvert. Le dépouillement achevé, les résultats suivants sont constatés :

Votants	316
Bulletins blancs et nuls	1
Suffrages exprimés	315
Majorité absolue	158

M. Drumel obtient 265 voix ; M. Freminet, 244; M. Louis Legrand, 241; M. David, 227; M. Pellet, 229 ; M. Fourneyron, 230 ; M. Legonidec, 260; M. Valfons, 260.

En conséquence, MM. Drumel, Freminet, Louis Legrand, David, Pellet, Fourmeyron, Legonidec et Valfons sont élus secrétaires.

Election des questeurs

La Chambre procède à l'élection des questeurs.

En voici les résultats :

Votants,	329
Suffrages exprimés,	329
Majorité absolue,	165

M. de Mahy, obtient 282 voix ; M. Margame, 229; M. Gailly, 163; M. Madier-Montjau, 173.

MM. de Mahy, Margame et Madier-Montjau, sont proclamés questeurs.

M. GAMBETTA remercie la Chambre de l'honneur qu'elle lui fait en le choisissant pour président.

Il consacrera à la Chambre toute son activité, toute son intelligence, sa fermeté, sa vigilance et son impartialité.

M. LÉON RENAULT dépose son rapport sur le divorce.

M. BARTHE dépose son rapport sur les déserteurs et les insoumis.

M. BAUDRY-D'ASSON dépose une demande d'interpellation sur la révocation des maires de la Vendée, et demande que la discussion soit fixée à samedi.

M. LEPÈRE accepte la proposition de M. Baudry-d'Asson. (Cris : de suite, à un mois!)

M. BAUDRY-D'ASSON déclare qu'il est aux ordres de la Chambre.

Le renvoi à un mois est repoussé. La Chambre décide que l'interpellation aura lieu séance tenante.

M. BAUDRY-D'ASSON développe son interpellation. Il dit qu'il veut livrer les révocations des maires de la Vendée au verdict de la conscience publique.

M. BAUDRY-D'ASSON rappelle pourquoi son interpellation a été ajournée.

M. GAMBETTA prie M. Baudry-d'Asson de rester dans la question.

M. BAUDRY-D'ASSON, continuant, dit que les ministres républicains renaissent de leurs cendres comme le phénix, mais, puisque M. Lepère est toujours ministre, le ministère actuel assume la responsabilité des actes du précédent ministère.

En suspendant les poursuites contre moi, vous avez condamné la révocation des maires vendéens.

L'orateur passe en revue différentes révocations. Il dit que le gouvernement était dans la légalité en révoquant, mais qu'il n'avait pas le droit de condamner. Les maires sont citoyens : ils ont les mêmes droits que les citoyens.

M. LEPÈRE, en répondant, dit qu'il avait demandé une discussion immédiate, par ce qu'à une interpellation qui n'est pas sérieuse on peut répondre en quelques mots.

M. LEPÈRE dit que le gouvernement, en matière de manifestations, ne peut pas être taxé d'illibéralisme.

La réunion des maires était privée ; mais la gouvernement a le droit de se défendre et d'indiquer son sentiment. Il n'a pas ordonné de poursuivi.

M. BAUDRY D'ASSON proteste.

Il est rappelé à l'ordre deux fois et menacé de la censure.

M. LEPÈRE continue en disant que les maires qui assistaient à un banquet de Challons étant revêtus d'un pouvoir émanant du gouvernement ne devaient pas se livrer à des manifestations qui sont une insulte pour le gouvernement.— Le gouvernement aurait manqué à son devoir s'il n'avait prononcé aucune révocation.

M. Lepère termine en disant : « Nous n'avons ni violé ni dépassé la légalité. » (Longs applaudissements sur tous les bancs de la gauche.»

M. DE LABASSETIÈRE monte à la tribune.

Il dit qu'il va répondre sans passion aux paroles que vient de prononcer M. Lepère. L'orateur rappelle les théories libérales des républicains sous l'Empire.

Il proteste au nom de la liberté individuelle contre la révocation des maires vendéens. Il termine en prenant la France à témoin. (Cris : la clôture, la clôture!)

M. BAUDRY-D'ASSON proteste contre la clôture.

Le ministre dit qu'il n'est pas éclairé suffisamment sur la situation.

La clôture est prononcée.

M. GAMBETTA donne lecture de l'ordre du jour blâmant le gouvernement de la révocation des maires. Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité.

Voici le résultat du scrutin sur l'ordre du jour pur et simple.

Votants	453
Majorité	227
Pour	367
Contre	86

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. GAMBETTA dit que la séance de demain sera uniquement consacrée à la déclaration gouvernementale ; la fixation de l'ordre du jour de la séance de samedi est déterminée ainsi qu'il suit :

Discussion des propositions Luvaux sur l'aumônerie militaire et Camille Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

M. LENGLÉ annonce qu'il déposera demain une demande d'interpellation.

M. CUNÉO D'ORNANO demande la parole pour un fait personnel.

Il est rappelé à l'ordre.

M. BAUDRY D'ASSON dit que le ministre fait banqueroute à ses actes.

A ces paroles un violent tumulte se produit dans la Chambre.

Les cris « la censure ! » se font entendre sur un grand nombre de bancs.

M. GAMBETTA consulte la Chambre sur la censure simple.

La censure simple est prononcée contre M. Baudry d'Asson.

M. PASCAL DUPRAT propose l'ajournement de la discussion du tarif des douanes, afin que la Chambre ait le temps d'étudier les rapports.

Cette motion est adoptée.

La séance est levée à 6 heures 5 minutes.

LA COMPLAINTE DU FONCTIONNAIRE

(Air de la *Timbale d'argent*)

I

Bonnes âmes, plaignez le sort
D'un malheureux fonctionnaire
Soumis, à la vie, à la mort,
Au pouvoir discrétionnaire !
Je m'étais fait républicain
— Moi ! du Seize Mai le complice ! —
Pour conserver mon gagne-pain
Crac ! v'là qu'ça glisse !

II

J'avais proclamé Waddington
Le type du parfait ministre :
Il tombe sur un autre top,
Je le traite de simple cuistre !
Hélas !... j'ai beau changer d'avis,
On m'impute — quelle injustice !... —
Les compliments que je lui fis...
Crac !... v'là qu'çà glisse !...

III

Je dirai tant que l'on voudra,
Que Freycinet est une grand homme.
Mais, hélas !... j'aperçois déjà
Son successeur qui me dégomme !...
Quand vous croyez faire au succès,
Bien tendrement l'œil en coulisse,
Il entame votre procès.
Crac !... v'là qu'ça glisse !...

IV

Vous guettez le soleil levant
Et vous inclinez jusqu'à terre
Mais v'li ! v'lan ! Un autre arrivant
Vous donne du pied par derrière
Toujours sans rime, ni raison
Et comme par simple malice
A quelque nouvel horizon
Crac ! v'là qu'ça glisse.

V

J'adis les employés ventrus
Se concentraient dans leur besogne...
Ce malheur n'arrivera plus
Avec nos gouvernants à poigne,
Car redoutant comme un fléau
Que notre esprit ne s'engourdisse
Ils nous poussent au bord de l'eau.
Crac ! v'là qu'ça glisse.

V

A peine a-t-on pris son aplomb
Que l'on se trouve assis par terre
Et les malheureux *culs-de-plomb*
Sont devenus des *culs-de-verre*
Nous ne craignons plus qu'un beau soir
Notre culotte ne blanchisse
Tous les bancs ont du savon noir
Crac ! v'la qu'ça glisse.

SIMON BOUBÉE.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Les votes des sénateurs du Nord se sont répartis de la façon suivante dans le scrutin sur la question de savoir si le Sénat ajournerait à huitaine l'élection du quatrième vice-président.

Ont voté pour : MM. Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, le comte Roger Testelin.

Ont voté contre : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry.

N'a pas pris part au vote : M. Corne.

M. Corne, représentant du Nord au Sénat, a été nommé président du 9e bureau.

Le 1er bureau a désigné, hier, M. Testelin, sénateur du Nord, pour faire partie de la première commission des congés.

Les 5e et 6e bureaux du Sénat ont nommé MM. Merlin et Pajot, représentants du Nord, membres de la première commission d'initiative parlementaire.

Voici quels ont été les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Baudry-d'Asson).

Ont voté pour : MM. Cirier, Alfred Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, *Screpel*.

Ont voté contre : MM. Georges Brame, *Debuchy*, baron de La Grange, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. Ioos, Trystram.

M. Léon Allart, consul de Belgique à Roubaix, nous communique le tableau suivant du tarif international du 1er décembre 1879, pour le transport des colis et articles finances (autres que lingots et espèces) de 5 kilogrammes et moins entre la France et la Belgique.

Les prix de transport sont fixés comme suit pour tout le parcours suivant la zône à laquelle appartient le bureau français :

Prix pour colis tous frais compris

Transport, timbre, droit de statistique, déclaration en douane et vente à domicile.

Zônes	Jusqu'à 500 gr.	Jusqu'à 1 kil.	Jusqu'à 2 kil.	Jusqu'à 3 kil.	Jusqu'à 5 kil.
1re zône	1.25	1.25	1.25	1.50	1.75
2e —	1.60	1.60	1.60	1.60	1.85
3e —	1.60	1.60	1.60	1.85	2.10
4e —	1.60	1.60	1.85	2.10	2.10
5e —	1.60	1.85	2.10	2.60	3.10
6e —	1.85	2.10	2.60	3.10	3.60
7e —	2.10	2.60	3.10	3.60	4.10

Observation importante. — Le présent tarif n'est appliqué que pour autant que la demande en soit faite par l'expéditeur sur la lettre de voiture.

Le département du Nord et du Pas-de-Calais font partie de la première zône.

Le ministère annonce résolûment qu'il veut mettre de ses amis dans toutes les fonctions.

Réaliser cela, et ne pas tomber dans le mépris public, peut être difficile.

Les colonnes de l'*Officiel* sont remplies par les révocations des magistrats les plus honorables. Leur seul crime est de n'avoir point fait assez de politique.

Même dans les tribunaux, de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, il faut juger républicainement...

Et c'est une république révisable de par sa constitution même, c'est une république votée à une voix de majorité, qui veut cela?

Qu'elle persévère dans cette voie : le vide de tous les éléments honnêtes se fera bientôt autour d'elle.

Cet effet s'est produit déjà, dans la plus large mesure, depuis quarante-huit heures qu'ont paru les décrets d'*épuration* du ministère Freycinet.

A Lille, c'est sur la révocation de l'honorable M. Cleenwerck, président du conseil de préfecture, que se manifeste surtout l'indignation publique.

Il est à notre connaissance, dit la *Vraie France*, qu'une véritable avalanche de félicitations est venue témoigner à cet éminent magistrat combien tout ce qui se respecte le jugeait digne de l'honneur que lui a fait la mesure qui le frappe.

Nous apprenons, notamment, que, sur sept membres qui composent l'ordre des avocats du barreau de Lille, six sont allés hier soir, en leurs noms individuels, porter à M. Cleenwerck l'assurance que toutes leurs sympathies, tout leur respect, le suivent dans sa retraite. Le septième membre du conseil était empêché ; mais c'est, nous n'en doutons pas, par suite de cette circonstance toute fortuite qu'il n'accompagnait pas ses confrères.

Le préfet du Nord donne avis que conformément à la loi du 3 mai 1841, les plans et états parcellaires des terrains à exproprier pour l'établissement du chemin de fer de Lens à Armentières dans la traversée des communes de Bauvin, Provin, Wavrin, Santes, Hellemmes-lez-Haubourdin, Beaucamps, Erquinghem-le-Sec, Escobecques, Ennetières-en-Weppes, La Chapelle d'Armentières et Armentières seront déposés dans les mairies de ces communes pendant huit jours, à partir du 17 janvier courant, pour être communiqués à tout requérant et que des registres d'enquête y seront ouverts pendant le délai pour recevoir les réclamations ou observations qui seraient faites verbalement ou qui seraient remises par écrit.

A l'occasion du nouvel an, M. le maire de Lille vient d'accorder une gratification de 150 fr. aux chefs et sous chefs des bureaux de la mairie et 75 fr. à chacun des employés.

Sur la proposition de M. Mornarve commissaire central, les appointements des sergents de ville ont été augmentés de 50 fr. par an.

A l'ouverture de son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille, présidé par M. de Valroger, a rendu son jugement dans le procès, pour compte-rendu infidèle, intenté au *Petit Nord* par M. Toussaint, substitut du procureur de la République.

Le *Petit Nord* a été condamné à 500 fr. d'amende et à l'insertion *in extenso* du jugement.

A propos de l'épuration. « Le ministère *casse* les cléricaux, mais il *case* les radicaux.»

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que des magasins publics et entrepôts viennent d'être installés en notre ville, et que leur fonctionnement se fera à partir du lundi 19 courant.

Les opérations de cet établissement comprendront le service de camionnage, la réception, le magasinage et la réexpédition de toutes marchandises, les achats et les ventes à condition, la consignation, et le *prêt sur nantissement*.

Le siége de l'établissement, est situé rue Grand Chemin, n° 3.

Roubaix étant dépourvu d'établissement de ce genre, nous ne pouvons que prédire à cette création, un succès digne de l'innovation.

Un marchand de ferraille de la rue de Barbieux, M. Louis Deroubaix, avait depuis huit jours à son service comme domestique, un habitant de la rue de Lannoy, Victor H..... Hier, le domestique disparut, cette fuite éveilla les soupçons de M. Deroubaix. Il fit sa caisse et y trouva un déficit de 135 francs. L'auteur présumé de ce vol est activement recherché.

Le rôle de l'audience tenue hier par le tribunal de simple police comportait 65 contraventions. Des amendes, pour une somme de 96 francs, ont été infligées aux contrevenants. Onze affaires ont été remises à huitaine.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à vingt jours de prison et 16 francs d'amende, un ouvrier de Roubaix, Paul Millet, arrêté la semaine dernière, pour dommage causé à la propriété d'autrui et ivresse manifeste.

Parmi les expulsés que la gendarmerie française a reconduits, il y a trois jours, à la frontière belge, figurait une femme, Louise Noël, âgée de 49 ans. Il paraît que les gendarmes avaient à peine le dos tourné que Louise Noël remettait le pied sur le sol français et venait élire domicile au *Lapin Blanc*, à Roubaix. Malheureusement pour elle, on l'y a découverte hier. Elle est aujourd'hui au dépôt de sûreté.

Un incendie a éclaté, lundi pendant la nuit, dans la ferme du bourgmestre d'Aelbèke, sur la frontière.

Le bourgmestre, M. Mulliez, fêtait l'octave des Rois, avec ses amis, dans une salle de la ferme, quand en sortant vers 11 heures, il aperçut le poulaillier en feu. On se précipita pour organiser les secours, mais la ferme entière a été la proie des flammes.

On a retrouvé çà et là, dans la basse-cour, toutes les malheureuses poules jonchant le sol, carbonisées.

Voici la cause présumée de l'incendie.

Tous les gallinacés ont été victimes du feu, cependant, indice révélateur, on n'a retrouvé aucun coq. On croit donc, que l'incendie aura été mis par mégarde, par des voleurs. Il y a des amateurs de combats de coq, à Aelbèke et aux alentours, et un des coqs du bourgmestre, passait dans le pays pour être un animal de première force dans les luttes galliques.

Les dégâts sont importants.

LE DRAME DE LINSELLES

Les nommés D. Héquette et Ed. Morand, auteurs du meurtre de Ch. Vandamme, tisserand à Halluin, ont comparu jeudi matin, devant le tribunal correctionnel de Lille.

On sait que ce drame avait causé une vive émotion dans le canton d'Halluin, aussi l'enceinte du tribunal était-elle garnie d'un nombreux public.

Voici quelques détails sur cette déplorable affaire :

Le lundi 8 décembre dernier, trois individus, L. Dhalluin, ouvrier de filature, Ed. Morand et D. Héquette, sortaient, vers onze heures du soir, de l'estaminet Deltour-Broutin, à Linselles, quand, sur le sentier qui longe la filature de M. Hennion, Vandamme se présenta à eux parlant flamand.

Hequette s'avança et croyant, paraît-il, avoir devant lui un malfaiteur, l'empoigna, le culbuta et se mit à le frapper à coups de pieds et de sabot. Le malheureux Vandamme avait beau dire qu'il était un honnête homme, Hequette frappait toujours à coups redoublés.

Cependant, le malheureux parvint à se relever, mais au même instant, Morand s'élança sur lui à son tour et lui lança des coups de poing. Dhaliuin restait spectateur du combat.

Il finit cependant par demander à Hequette et à Morand s'ils n'avaient pas assez frappé, ajoutant qu'ils se repentiraient le lendemain de ce qu'ils faisaient à ce pauvre Flamand. Ces paroles ne désarmèrent pas les deux agresseurs. Ils poussèrent la barbarie jusqu'à forcer leur victime presque expirante, à se mettre à genoux, à leur demander pardon, et exiger qu'il rejoignit le chemin de Linselles à Halluin, à travers champs, au milieu de la neige.

C'est là qu'ils ont abandonné le malheureux Vandamme, c'est là qu'on a découvert son cadavre le lendemain.

Tel est le résumé des faits. Ils sont gravés, comme on le voit Hebuette et Morand ne l'ignoraient pas. Aussi, quand le bruit s'est répandu à Linselles qu'on avait découvert un cadavre entre Linselles et Halluin, Hequette, rencontrant Morand, lui demanda si ce cadavre ne serait pas celui du Flamand qu'ils avaient si bien arrangés la veille. Morand lui répondit qu'il le pensait.

D'après les déclarations du médecin qui qui a fait l'autopsie, M. Dewy, de Tourcoing, les blessures du malheureux Vandamme n'étaient pas mortelles ; il a succombé, à la rigueur du froid jointe aux mauvais traitements traitements qu'il avait subis.

La victime laissait une veuve sans ressources avec trois jeunes enfants et enceinte d'un quatrième.

Morand et Hequet, mis en état d'arrestation quelques jours après, firent des aveux complets.

Après l'interrogatoire des accusés par M. de Valroger, président, les témoins sont entendus. Leurs dépositions confirment, à quelques détails près, les faits relatés ci-dessus.

M. Boyez-Chamari, substitut du procureur de la République, requiert une peine sévère contre Morand et Héquette poursuivis pour coups et blessures ayant occasionné la mort.

Mes Ovigneur et Boitelle, ainé, présentent la défense des accusés.

Ils sont condamnés : Héquette, à un an de prison ; Morand à six mois de la même peine, et tous deux solidairement aux frais du procès.

Un concert de bienfaisance aura lieu, à Halluin, dimanche prochain, 18 janvier, à 6 h. du soir, à l'Ecole communale.

Ce concert sera donné par la musique des Sapeurs-Pompiers, avec le concours de MM. Napoléon Liégois, baryton ; Em. Decondé, ténor; H. Notte, basse-taille; Dessat, basse ; César Ségard, comique de la société des *Amateurs Roubaisiens*, Albert Denys, trombone soliste, Paul Fournier, clarinettiste et Jules Arné, corniste, appartenant tous trois à la *Grande-Harmonie*, de Roubaix.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Ouverture, Nihoul. — 2° Romance, chantée par M. E. Decondé, X. — 3° Air varié pour piston sur Norma, par M. J. Arné, Arban. — 4° *Les Sapins*, chantée par M. Dessat, P. Dupont. — 5° Fantaisie pour clarinette, par M. P. Fournier, Brepsant. — 6° L'*Esclave Nègre*, romance chantée par M. H. Notte, Huart. — 7° Air varié pour trombonne, par M. A. Denys, L. K. — 8° Chansonnette comique, par C. Ségard, X.

DEUXIÈME PARTIE.

1° Fantaisie, Adam. — 2° Romance, chantée par M. E. Decondé, X. — 3° *Ma Normandie*, fantaisie pour piston, par M. J. Arné, David. — 4° *David chantant devant Saül*, chantée par M. Dessat, E. Plouvier. — 5° 2e fantaisie sur *Fleur des Alpes*, par P. Fournier, X. — 6° Duo du *Défi*, chantée par MM. H. Notte et N. Liégois, X. 7° Air varié pour trombonne, par M. A. Denys, J.C. — 8° Chansonnette comique, par M. C., Ségard.

Prix d'entrée :

Pour les étrangers, 1 fr. — Pour les habitants d'Halluin, non membres honoraires, 1 fr. 50 cent.

On pourra se procurer à l'avance des Cartes d'entrée chez M. Dumortier-Leconte, capitaine commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Halluin.

DÉSINTÉRESSEMEMT ET LIBRE-PENSÉE

On lit dans la *Gazette de Douai :*

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 13 janvier a eu lieu, à Orchies, l'enterrement civil de M. Edouard Lallou, ancien joaillier-lapidaire à Rome, et frère du graveur et peintre lillois, Louis Lallou, décédé en 1867.

Ce n'est pas que nous voulions renouveler la protestation que plusieurs fois déjà nous avons élevée ici même contre les déplorables exhibitions qui, trop souvent, hélas ! viennent attrister les âmes croyantes. Notre opinion sur ce point est suffisamment connue ; aussi, nous contenterons-nous de faire remarquer que ces deux mots : *République et libre-pensée* semblent devenir de plus en plus deux termes inséparables et que c'est tant pis pour la République.

Si donc nous prenons la parole à l'occasion de l'enterrement civil d'Orchies, c'est uniquement dans le but de relever, comme il nous semble le mériter, certain passage d'un discours que M. Escoffier, avocat à Douai, a fait entendre sur la tombe de Lailou :

J'entends par libre-penseur, s'est écrié l'orateur, celui qui, pourme servir des expressions mêmes de FÉNELON, n'est soumis qu'à Dieu et à la raison. Il croyait en Dieu, notre pauvre ami, et il était l'esclave de sa raison. Et s'il croyait à Dieu, il aimait mieux s'adresser directement à lui qu'à ses saints dont il connaissait LES POMPES ET LES ŒUVRES.

Pendant longtemps, dans sa jeunesse, il avait voyagé en Italie, dans cette délicieuse contrée qu'il a voulu revoir avant de mourir, et d'où il m'a écrit de si charmantes lettres dont je conserverai toujours le souvenir. Là, il avait vu de près les abus auxquels se livrait le clergé dans l'intérêt de sa domination, et il était rentré en France, lui dont la nature était si droite, avec UNE HAINE PROFONDE DU CLÉRICALISME. Cette haine ne fit que s'accroître ici, car en France, le mal est plus grand encore. Aussi avait-il déclaré une guerre acharnée aux cléricaux, dans l'intérêt même du catholicisme. M. Lallou, avec son bon sens avait visé juste. LA GUERRE AU CLÉRICALISME, c'est aujourd'hui le cri unanime de la patrie démocratique et républicaine, et c'est la victoire que nous remporterons qui ramènera la paix parmi les hommes.

J'ai fini, Messieurs. Je ne veux pas insister trop longtemps, ni couvrir de trop de fleurs la tombe d'un homme aussi simple que le fut M. Lallou ; il ne me le pardonnerait pas. Promettons-lui seulement de suivre son exemple. Soyons comme lui bons et humains pour les faibles et les petits, rendons service le plus possible, montrons-nous fermes dans nos principes, ET CHASSONS DE TOUTES NOS ACTIONS L'INTÉRÊT PERSONNEL ; démasquons l'hypocrisie ou qu'elle se trouve (car c'est elle qui ronge la société française).

Qui se serait attendu à voir Me Escoffier, brebis égarée, regagner ainsi le bercail et venir se ranger docile sous la houlette pastorale du saint évêque de Cambrai ?

Mais tous les moyens sont bons pour en faire accroire à certains habitants de la bonne ville d'Orchies.

Nous ne nous attarderons pas à signaler la couleur tout à fait opportuniste dont l'orateur s'est efforcé de badigeonner sa harangue, pour essayer d'enlever quelque chose de sa hideur à la lugubre cérémonie.

Cette tactique est dévoilée pour qui veut prendre la peine d'ouvrir les yeux.

Il nous suffira de demander à Me Escoffier de quel droit il se permet d'accoupler ces deux expressions : DÉSINTÉRESSEMENT ET LIBRE-PENSÉE, qui hurlent de se rencontrer de la sorte.

A-t-il donc oublié que celui-là même qui le premier a jeté ce cri : LE CLÉRICALISME, VOILA L'ENNEMI, n'est autre que ce fameux Gambetta dont les pauvres moblots d'Orchies savent les POMPES ET LES ŒUVRES pendant cette guerre de 1870-71, si vivement rappelée par l'hiver actuel.

Oui, ce libre-penseur s'emmitouflait, à cette époque, dans d'épaisses fourrures et fumait des cigares exquis, alors que, eux, prenaient des bains de neige et de boue dans leurs souliers à semelles de carton et n'avaient rien à se mettre sous la dent. Et aujourd'hui encore, par ce temps de misère publique, il trouve moyen de se payer le cuisinier Trompette, aux appointements fabuleux de mille francs par mois.

Voilà le désintéressement de celui qui l'a déclarée, la guerre au cléricalisme !!!

Quant à vous, Monsieur, qui vous faites l'écho de son mot d'ordre, vous devriez ne pas perdre de vue que vous avez bel et bien accepté des mains des hommes du Quatre-Septembre la sous préfecture de Montdidier, dans la Somme, et que si vous l'avez quittée, votre désintéressement n'y fut pour rien.

Nous lisons, en effet, dans le *Courrier du Pas-de-Calais* en date du 28 août 1873, que les patrons du jour se virent forcés de vous donner un successeur, parce que « votre administration était par trop fantaisiste, » et que « vous aviez destitué tous les maires » du pays, pour les remplacer par des col- » porteurs et des crieurs de journaux.

Que n'enterriez-vous donc votre ami Lallou sans battre la grosse caisse politico-religieuse autour de sa fosse civile : vous êtes libre, après tout, d'en agir à votre guise et cela nous aurait laissés jusqu'à un certain point indifférents.

Mais, parce que vous vous êtes permis contre nous des attaques imitées de celles du satrape Gambetta, vous nous avez donné le droit de riposter et de vous prouver, par des arguments sans réplique, que le désintéressement et la libre-pensée ne